

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Notre compte-rendu - tous nos commentaires

Pour ce conseil municipal de mars, le principal objet de séance résidait dans l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2022. C'est-à-dire la clôture des compte de l'année écoulée.

Avant ce point, le conseil municipal a validé plusieurs points techniques avec notamment :

- la modification des statuts du syndicat des eaux après l'adhésion de la commune de Floirac.
- la modification des tarifs des régies communales avec en particulier l'augmentation des repas fournis par l'EHPAD passant de 3.75€ à 4€
- la demande de subventions pour restaurer le lavoir communal avec une première tranche de travaux estimée à 10 192.50 € hors taxes avec un autofinancement estimé à 30 % le reste étant des subventions de Cauvaldor et du Département.

COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La présentation qui nous est faite en séance repose sur les documents émis par la Direction Générale des Finances Publiques de St Céré. Elles affiche uniquement les grandes masses financières qui ne permettent aucune analyse sur l'année écoulée. Son seul intérêt repose sur la balance comptable émise par les finances publiques.

Le compte de gestion est adopté

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Notre commentaire : Au niveau des charges de fonctionnement, nous notons des **charges de personnel à près de 950 000€** qui devrait être de l'ordre de 1M€ en 2023. C'est bien sûr un point de vigilance, les dépenses de fonctionnement se montant à env 1,7M€.

A titre de comparaison voici un lien qui permet de comparer les dépenses de fonctionnement de Martel avec la moyenne nationale et des villes équivalentes :

<https://www.journaldunet.com/business/budget-ville/martel/ville-46185/depenses>

Dans les postes importants on notera la ligne consacrée à l'énergie et l'électricité pour 105.000€, l'arrêt de l'éclairage public à partir de minuit ayant permis de réelles économies. **On notera aussi 40 000€ de frais de réception** et le maire nous précise que ce poste sera en augmentation en 2023 !

Comme nous l'indiquions dans un précédent compte-rendu, la rénovation de La Raymondie va inmanquablement générer des niveaux de charges importants. Sur une base optimiste d'un budget de 5M€, il faut envisager des charges de fonctionnement de l'ordre 150 000 € annuels voire plus. Les ressources étant difficilement extensibles, la maîtrise des charges de fonctionnement sera un des points importants des prochaines années.

Au niveau des investissements, on notera que sur 1,3 M€ de dépenses prévues, seuls 2/3 ont été réalisés. Il reste donc environ 472K€ de reports en 2023.

Parmi les gros investissements de 2022, il y a le **Parc Monti pour 426 000€** avec un reste à réaliser en 2023 de près de 300 000€, le sol de la Halle pour 100 000€, espaces publics et végétalisation pour 94 400€ avec un reste à réaliser de 16 500€.

Avoir un important report d'une année sur l'autre n'est pas nécessairement une bonne nouvelle car si les subventions obtenues suivent généralement d'une année sur l'autre, nous ne sommes pas à l'abri de restrictions budgétaires qui pourraient remettre en cause certains projets.

Le coût des emprunts et dettes assimilées affichent une valeur d'environ 182 000€. Les frais d'études diverses et variées se montent à 44 000€ avec un reste à réaliser de 18 700€. **Nous avons maintes fois critiqué le recours trop systématique à des cabinets de conseil.** Nous sommes persuadés que dans certains cas **le fonctionnement d'une commission ou d'un groupe de travail animé par un élu et avec la participation d'habitants de la commune donnerait pleinement satisfaction et surtout générerait des économies.**

En conclusion : l'arrivée à terme de deux emprunts souscrits il y a deux mandatures ont donné des marges de manœuvre budgétaires. Cependant ces équilibres sont précaires. La crise énergétique, la baisse des finances publiques laissent penser que l'année 2023 sera une année de vigilance où chaque projet devra être regardé, pesé et analysé avant d'être lancé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Comme dans toute clôture d'un exercice, le conseil municipal doit valider le report sur le prochain exercice, soit le déficit, soit le reste à réaliser mais aussi les recettes non utilisées. Cette régularisation technique des comptes a été validée

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe d'une animation « Odysée Dordogne ». Une gabarre descendra la Dordogne le weekend de Pâques avec une halte à Copeyre.

- Le Maire nous fait part du courrier du collectif « **ici on vit bien sans le rallye** » reçu en mairie le 17 janvier (tout de même!). Ce collectif que nous soutenons conteste le passage du rallye Castine dans la vallée de la Doue et sur des sites à haute valeur patrimoniale.

En effet, 160 voitures sur-motorisées lancées à grande vitesse sur des chemins ruraux et notamment dans la vallée de la Doue en pleine période de nidification est une absurdité et met en péril des espèces protégées et une biodiversité fragile.

Par ailleurs, il n'est pas admissible que les espaces naturels soient détournés et saccagés au profit du plaisir de quelques uns ! Car c'est bien de cela qu'il s'agit. En effet, sous prétexte de refaire les chemins, il s'agit d'un vaste travail d'arasement et d'élargissement de ces derniers afin que de permettre le passage des voitures. Et bien entendu, le reste de l'année, quads et autres engins vont s'en donner à coeur joie sans restriction.

Nous avons fait remarquer au Maire et Président de Cauvaldor que proposer de recevoir le collectif la veille du départ du rallye avait été mal reçu. Il nous informe qu'il avait demandé au vice-président de Cauvaldor chargé du développement durable de recevoir le collectif rapidement et qu'il pourrait être présent si son agenda le permet. Nous prenons acte de la proposition.

- Le Maire nous informe de la demande de Free pour l'installation d'une antenne relai sur le chemin derrière le cimetière en direction de Louchapt.

Nous découvrons cette demande qui date du mois d'octobre et la contestation par les riverains de cette antenne. Actuellement un seul site d'antennes radio téléphone dessert Martel, il est situé au Puis d'Arquié et est la propriété d'Orange (ou plus exactement de Totemtower qui gère les points hauts d'Orange). Au titre de la libre-concurrence et des textes autorisant le déploiement des réseaux mobiles, un maire ne peut que difficilement s'opposer à l'implantation d'une antenne si l'opérateur respecte les règles fixées par le régulateur. Dès lors, si le dossier est pris au début, c'est la voie de la concertation en demandant aux opérateurs de mutualiser les pylônes afin de réduire les désagréments visuels et les sources de contestation avec des riverains. Eventuellement, en cas de conflit, l'Arcep peut jouer les arbitres et conduire les opérateurs au dialogue. Toutefois en cas de recours juridique, sans motivation parfaitement argumentée et opposable de la part de la mairie, les opérateurs gagnent la plupart du temps. Et dans le cas qui nous intéresse, les 5 mois perdus et les cafouillages de la mairie sont un réel handicap.

- Le gymnase devrait être inauguré prochainement. Rappelons notre incompréhension qu'une telle infrastructure avec une toiture de près de 1000m² n'ait pas été dotée de panneaux solaires !

- **Une nouvelle fois nous intervenons pour que le trottoir devant le restaurant Le Senlis** permette la circulation des personnes se rendant notamment au cabinet des infirmières. Nous rappelons qu'en cas d'accident, les gens étant obligés de passer sur la chaussée, la responsabilité de la Mairie serait entière. Il semblerait que le dossier avance ... mais on nous dit cela depuis des mois et rien ne bouge !

- **Cela fait maintenant un an que nous demandons des panneaux pour réduire la vitesse des véhicules sur la route de Creysse**, tout particulièrement dès les premiers virages avant la sortie du GR et la ligne droite avant l'entrée de Martel. Le maire nous fait comprendre que le département ne fera rien. Nous sommes scandalisés et demandons s'il faut un accident grave pour que les élus départementaux agissent !

- Le Park Monti est en cours de réception travaux
